

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/03/2020

Dossier complet le :

09/03/2020

N° d'enregistrement :

2020-9626

1. Intitulé du projet

Réalisation de la rocade Ouest d'Agen - pont et barreau de Camélat sur les communes de Brax, le Passage d'Agen et Colayrac-Saint-Circq (47)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Agglomération d'Agen

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean DIONIS du SEJOUR – Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 3 | 5 | | 4 | 5 | 9 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Barreau routier 2 voies de 3,50m sur une longueur de 3 km soumettant le projet à demande d'examen au cas par cas. Rubriques IOTA autorisation : 2.1.5.0 , 3.1.1.0, 3.2.2.0, 3.3.1.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du Pont et du Barreau Camélat s'inscrit dans le cadre de l'opération de la Rocade Ouest d'Agen et vise à réaliser une nouvelle infrastructure routière qui reliera le giratoire de Camélat au Nord de la Garonne au giratoire G4 avec la RD119 au Sud (voir plan de situation).

Ce projet de liaison routière est implanté en limite des emplacements réservés pour construire la liaison inter-gares prévue dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest. Le tracé est rectiligne ; il prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne et un second viaduc de franchissement du canal latéral à la Garonne.

Un emplacement réservé de 352 246 m² est identifié au PLUi de l'Agglomération d'Agen pour la mise en oeuvre du projet.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le Schéma des grandes infrastructures de l'Agglomération d'Agen validé par le conseil d'Agglomération, le 21 février 2013. Il vise notamment à :

- Assurer les facilités d'une desserte routière adaptée à l'augmentation des trafics,
- Assurer pour les flux de transit, une circulation optimisée en contournant la zone agglomérée par une rocade Ouest dédiée,
- Assurer en rive gauche un itinéraire performant Nord Sud pour la desserte du Villeneuvois et de l'Albret en lien avec les opérations d'aménagement de la RN21, la continuité de l'action de l'Etat visant au recalibrage de la RN21 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 ans, avec un démarrage prévisionnel à horizon 2022/2023.

Au stade des études de faisabilité, la balance déblais-remblais du projet se résume comme suit :

- Déblais évacués : 33 000 m³, Remblais issus de déblais : 33 000 m³,
- Remblais d'apport : entre 95 000 m³ et 160 000 m³ en fonction des options retenues pour les rétablissements.

En phase travaux, les hypothèses adoptées en termes de terrassement sont les suivantes :

- Décapages des terres végétales sur une épaisseur moyenne de 40 cm,
- Traitement des arases de terrassement sur une épaisseur moyenne de 40 cm avec 2 % de chaux,
- Mise en place d'une couche de forme de 50 cm.

Les ouvrages de franchissement de la Garonne et du canal latéral à la Garonne seront mis en place par la méthode du lançage. Une solution d'estacade pourra également être envisagée pour la réalisation des appuis en rivières.

Concernant les ouvrages de rétablissements, le mode constructif utilisé pourra être de type pont dalle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, un trafic d'environ 15 000 véh./j. est prévu et de véritables délestages des autres franchissements de la Garonne et des axes associés.

Un système de rétablissement des cours d'eau et fossé de drainage existants basé sur des fossés périphériques et sur des traversées permettra de garantir une transparence hydraulique en phase exploitation.

Les ouvrages conçus pour une durée de vie de 100 ans feront l'objet d'entretien au cours de la phase exploitation :

- opérations d'entretien courant,
- visites et inspections (accès aux différentes parties de l'ouvrage),
- interventions sur les équipements latéraux,
- réfection ou remplacement du revêtement et/ou de la chape d'étanchéité (notamment en cas de mise en circulation de bus sur la passerelle),
- opérations de remise en peinture.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau). Dans le cas présent, le projet est ainsi soumis à la procédure d'autorisation environnementale. Le dossier comprendra un volet Natura 2000. Le projet risque d'entraîner la destruction de différents habitats de reproduction d'espèces protégées, un dossier de demande de dérogation aux mesures de protection des espèces de faune et de flore sauvage conformément aux articles L411-1 et L411-2 peut s'avérer nécessaire. Le cas échéant, il fera part intégrante du dossier de demande d'autorisation environnementale. Le projet pouvant nécessiter de défricher des parcelles, il peut être soumis à autorisation de défrichement. Le projet est concerné par la procédure d'archéologie préventive. Un diagnostic archéologique a été réalisé en 2019. Le projet peut éventuellement être concerné par une mise en compatibilité du PLUi. Une analyse approfondie du PLUi au droit du projet permettra de confirmer ou d'invalider cette hypothèse, notamment vis à vis du déclassement d'espaces boisés classés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Barreau 2x1 voies de 3 km comportant 2 Ouvrages d'Art Non Courant - Ouvrage de franchissement du canal latéral à la Garonne. - Ouvrage de franchissement de la Garonne.	Longueur = 3 km Largeur chaussée circulée : 2x 3,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lot-et-Garonne (47)
Communes de Brax, Le Passage et
Colayrac-Saint-Cirq

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 34' 45" E Lat. 44° 13' 9" N

Point d'arrivée :

Long. 00° 34' 27" E Lat. 44° 11' 36" N

Communes traversées :

Colayrac-Saint-Cirq
Le Passage
Brax

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 2,75 km à l'est du projet : - ZNIEFF de type 1 "Frayère d'Alose d'Agen".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse la Garonne concernée par un arrêté de protection de biotope : - APB FR3800353 "Garonne Et Section Du Lot".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve naturelle nationale la plus proche est située à environ 2,75 km à l'est du projet : - RNN FR3600052 "Réserve naturelle de la Frayère d'alose".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Lot-et-Garonne est concerné par un PPBE de l'État 1ère échéance approuvé le 14 février 2013 pour les voies dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an soit 16 400 véh./j., et par un PPBE de l'État de 2ème et 3ème échéance approuvé le 6 décembre 2018 pour les voies du réseau routier national dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an soit 8 200 véh./j.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises actuelles du projet jouxtent le périmètre de protection du MH inscrit du Pont-canal sur la Garonne. Le Site Patrimonial Remarquable le plus proche est celui de la ville d'Agen situé à plus de 2 km à l'est. Le tracé intercepte le GR652 dont certaines portions sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires zones humides réalisés dans le cadre du projet GPSO en 2012 et complétés dans le cadre des études de faillibilité du présent projet entre 2014-2016 ont mis en évidence la présence de zones humides avérées au droit du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Brax, Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq sont concernées par le PPR inondation de la Garonne - secteur de l'Agenais dont la révision a été approuvée par arrêté préfectoral (A.P) le 19 février 2018. Les communes de Colayrac-St-Cirq et Le Passage sont concernées par le PPR Mouvements de terrain Agenais approuvé par A.P le 19 avril 2000. La commune de Le Passage est concernée par un PPR Retrait Gonflement des Argiles approuvé par A.P le 02 février 2016. Les communes de Brax et Colayrac-St-Cirq sont concernées par un PPR Retrait Gonflement des Argiles approuvé par A.P le 22 janvier 2018. Les communes ne sont pas concernées par des PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas directement concerné par un site ou des sols pollués. Néanmoins, le tracé passe à proximité de sites industriels Basias qui témoignent d'une activité industrielle (achevée ou non) et pouvant éventuellement être source de pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon. Au droit de cette ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8 m ³ /h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les captages AEP en activité les plus proches de la zone d'étude sont les suivants : - Agen : -Forage de Rouquet 1 - environ 2,1 km à l'Est ; -Forage de Rouquet 2 - idem ; -Prise d'eau dans la Garonne (usine de Rouquet) - idem ; - Brax : Forage de Brax - environ 1,9 km à l'ouest.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit, néanmoins, on note la présence du site inscrit du Plateau de Monbran au nord-est du projet. La covisibilité est à étudier dans le cadre d'un dossier spécifique.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte la Garonne (FR7200700), site Natura 2000 classé au titre de la Directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des ouvrages d'art non courants (pont sur la Garonne et pont sur le canal latéral à la Garonne) engendrera des prélèvements en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. Des zones d'emprunt pourront être envisagées, à proximité de l'emprise des travaux ou par l'utilisation de matériaux issus d'autres chantiers sous réserves de la qualité de ces derniers. L'emploi de matériaux du site sera néanmoins privilégié. Pour l'heure, la balance déblais-remblais du projet peut se résumer comme suit : - Déblais évacués : 33 000 m ³ , Remblais issus de déblais : 33 000 m ³ , - Remblais d'apport : entre 95 000 m ³ et 160 000 m ³ en fonction des options retenues pour les rétablissements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires écologiques réalisés en 2012 (GPSO), mais également dans le cadre du projet (2014 à 2016), ont mis en évidence à proximité du projet la présence de plusieurs entités écologiques à forte valeur patrimoniale. A commencer par la Garonne, habitat de plusieurs poissons migrateurs à enjeux très forts qui accueille également potentiellement le Vison d'Europe. Plusieurs autres habitats à enjeux forts ont été identifiés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation du franchissement de la Garonne sont susceptibles d'entraîner des impacts sur plusieurs espèces du FSD du site : alose, saumon

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir des incidences sur la Garonne, concernée par plusieurs protections dont un APB directement au droit du projet. Il intercepte également des zones humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles à hauteur d'environ 25 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte de manière perpendiculaire une canalisation de transport de gaz naturel, à quelques mètres au sud de la Garonne.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque inondation, le risque mouvement de terrain et le risque retrait-gonflement des argiles (cf. les PPRN associés). Une grande partie du projet est ainsi située en zone rouge du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux le projet engendre des trafics liés à l'approvisionnement en matériaux et à la mise en oeuvre du projet. En phase exploitation, le projet va permettre de désenclaver les ponts de Pierre et de Beauregard.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet est source de bruit et de nuisances sonores en phase chantier et en phase exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins peuvent être source de vibrations en phase chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un contexte lumineux modéré, cette ambiance est caractéristique des grandes banlieues tranquilles et des faubourgs des métropoles.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par la création du barreau, provoquera des rejets atmosphériques sur un territoire jusqu'alors non concerné par des rejets atmosphériques directs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend la création d'un réseau d'assainissement permettant de traiter les eaux de pluie tombées sur la chaussée avant leur rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le périmètre de protection d'un MH et se situe à proximité d'un site inscrit (covisibilité). Ainsi, le projet est susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est nécessaire. L'aménagement routier entraîne également un impact paysager fort. Le projet intercepte trois sites d'intérêt archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte des terrains agricoles. Il engendre donc des modifications sur les activités agricoles sur une emprise d'environ 25 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec les projets suivants :

- la liaison ferroviaire GPSO du future TGV Bordeaux-Toulouse, parallèle au tracé du barreau, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau,
- liaison RD656-RD119, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen.

Les incidences cumulées sont de divers types et sont principalement à la proximité avec le projet GPSO :

- incidences cumulées sur le régime hydraulique de la Garonne et donc au risque d'inondation associé,
- incidences cumulées sur les espaces agricoles,
- incidences cumulées sur l'écologie : impacts sur les habitats et les espèces protégées,
- incidences cumulées sur le cadre de vie : air et acoustique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Adaptation des périodes de chantier aux cycles de vie des espèces identifiées sur site et mise en défens des secteurs sensibles.
- Rétablissement des continuités écologiques
- Mesures spécifiques en phase chantier : mise en place d'un POI, d'un PRE, gestion des déchets....
- Replantation d'essences végétales locales et d'origine tracée pour les futurs aménagements paysagers.
- Création d'un réseau d'assainissement permettant de traiter les eaux de pluie tombées sur la chaussée avant leur rejet dans le milieu naturel.
- Rétablissement des continuités agricoles et des voiries.
- Mesures compensatoires liées au milieu naturel : habitats, zones humides, milieu boisé

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux précédemment décrits avec notamment l'inscription de l'opération dans une partie du lit majeur de la Garonne, une évaluation environnementale nous paraît nécessaire au regard des enjeux (hydraulique, agricole, écologie, paysage).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Agen

le.

5 mars 2020

Signature

Olivier LAMOUREUX
Directeur Général des Services

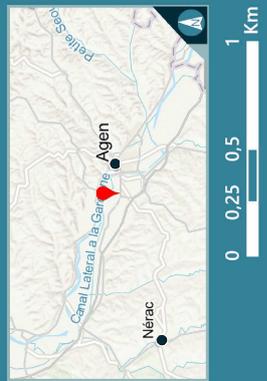
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Légende

-  Aire d'étude rapprochée
-  Limite communale



Date : 19/02/2020
Fond de plan : ©ESRI - OpenStreetMap

Agglomération d'Agen - Pont et barrage de Camélat

PLAN DE SITUATION





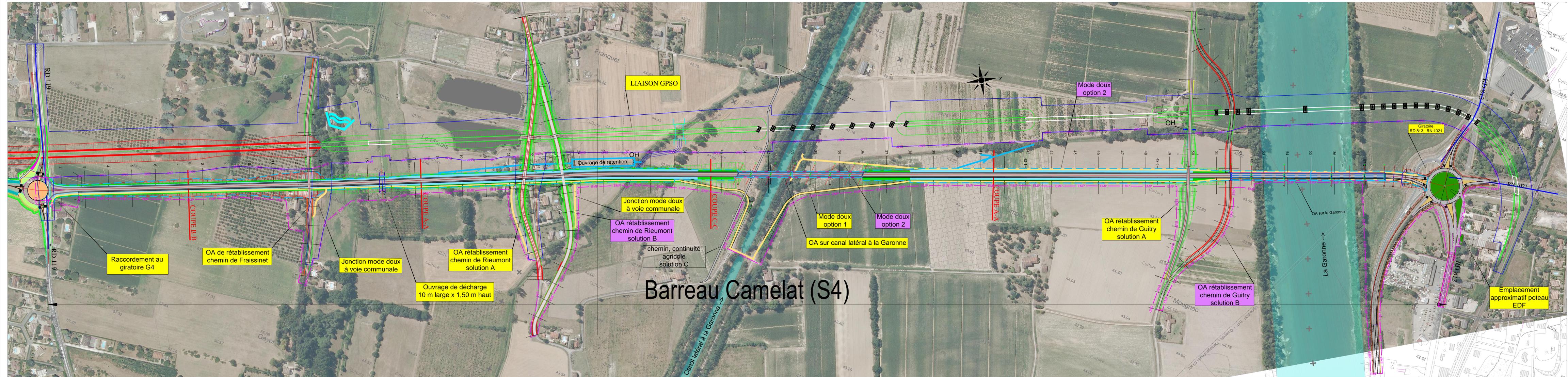
ROCADE OUEST D'AGEN (BARREAU ET PONT DE CAMELAT) DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES

6 février 2020







LEGENDE

- Voie
- Bande Dérasée
- Noie
- Mode doux
- Bande enherbée
- Emprise barreau S4 EMP
- Vers exutoire
- Bassin versant routier

<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>MAITRISE D'OEUVRE</p>
---------------------------	--------------------------

**Aménagement du Pont
et du Barreau de Camelat (S4)**

Etude de faisabilité
plan d'ensemble
Vue en plan avec orthophoto

<p>REFERENCE PROJET : 13-002790-AFR-FAI-00001-PLA</p>		<p>EMETTEUR : </p>			
<p>REFERENCE DOC : CAM-AFR-FAI-0001-TRA_IND_D-VIP-PLONG-PFT.DWG</p>					
<p>DATE CREATION : 11/02/2015</p>		<p>ECHELLE : 1:2000</p>			
<p>UNITE : mm</p>		<p>FORMAT :</p>			
Revision	Date	Modifications	Rédacteur	Resp. Entité	Dr. de Projet
A	11/02/2015	PREMIERE DIFFUSION	D.MOULY	S.DERRIEN	F.GARCIA
B	05/03/2015	Modif suivant réunion du 11/02/2015	D.MOULY	S.DERRIEN	F.GARCIA
C	09/06/2015	Ajout des ples + noms des RD-RN + maj logo	D.MOULY	S.DERRIEN	F.GARCIA
D	5/02/2016	groupement avec CAH pour les vers exutoires ajout continuité agricole - solution C ajout chaudière aratoire existant et futur	D.MOULY	S.DERRIEN	F.GARCIA

Document protégé, propriété exclusive d'ARCADIS ESO. Ne peut être utilisé ou communiqué à des tiers à des fins autres que l'objet de l'étude commandée.

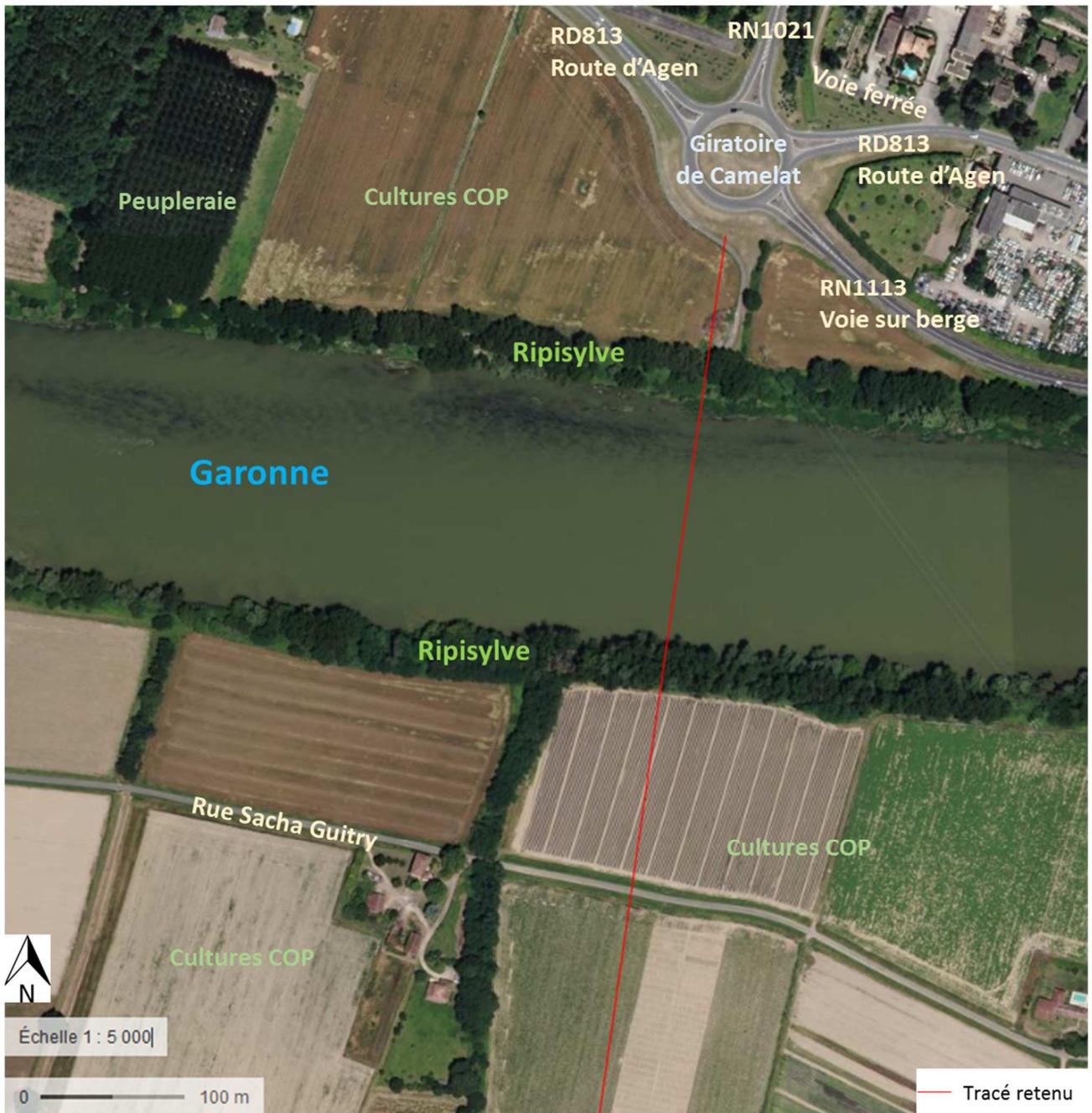


ROCADE OUEST D'AGEN (BARREAU ET PONT DE CAMELAT) DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

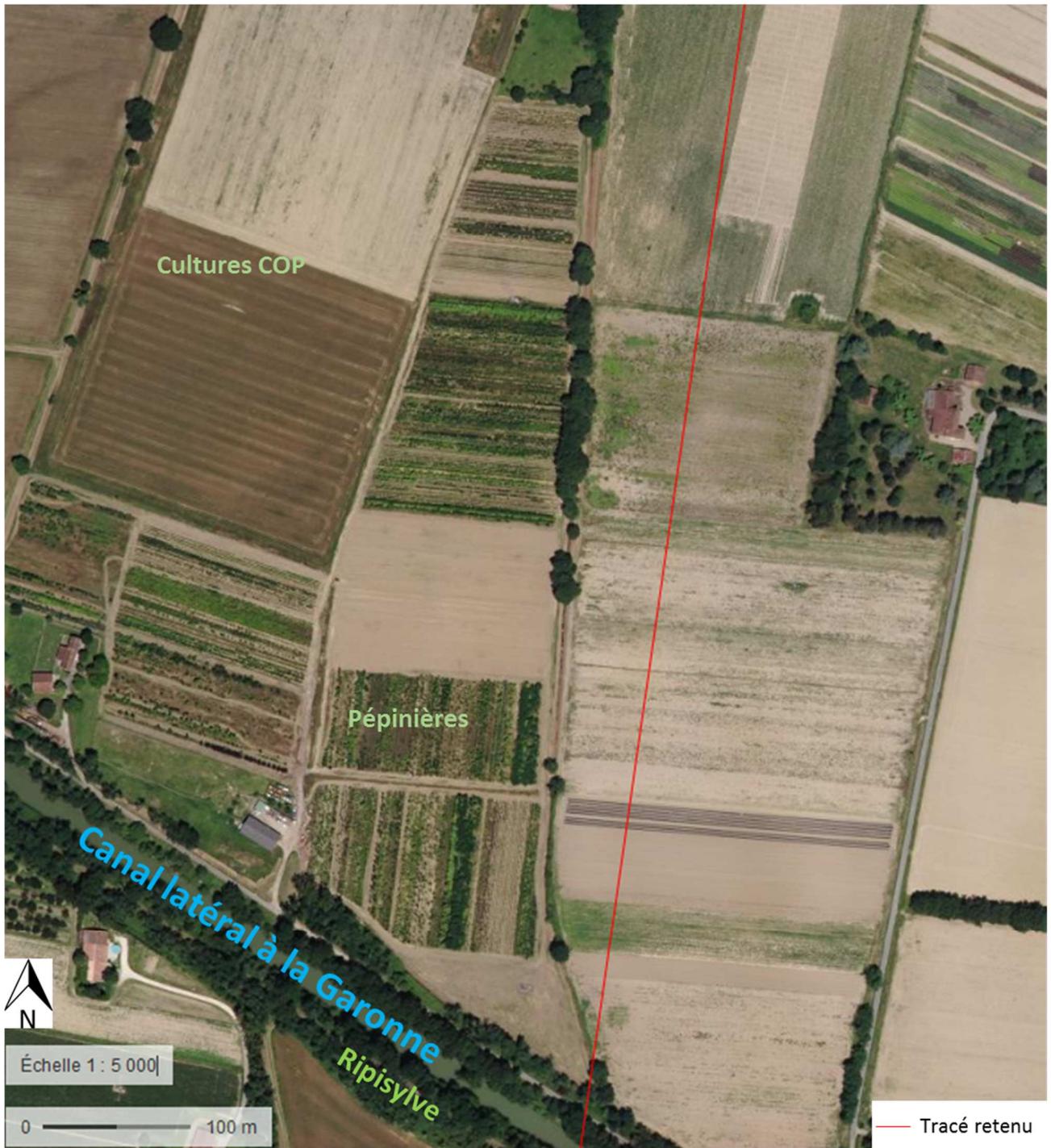
ANNEXE 5 – PLAN DES ABORDS DU PROJET

6 février 2020

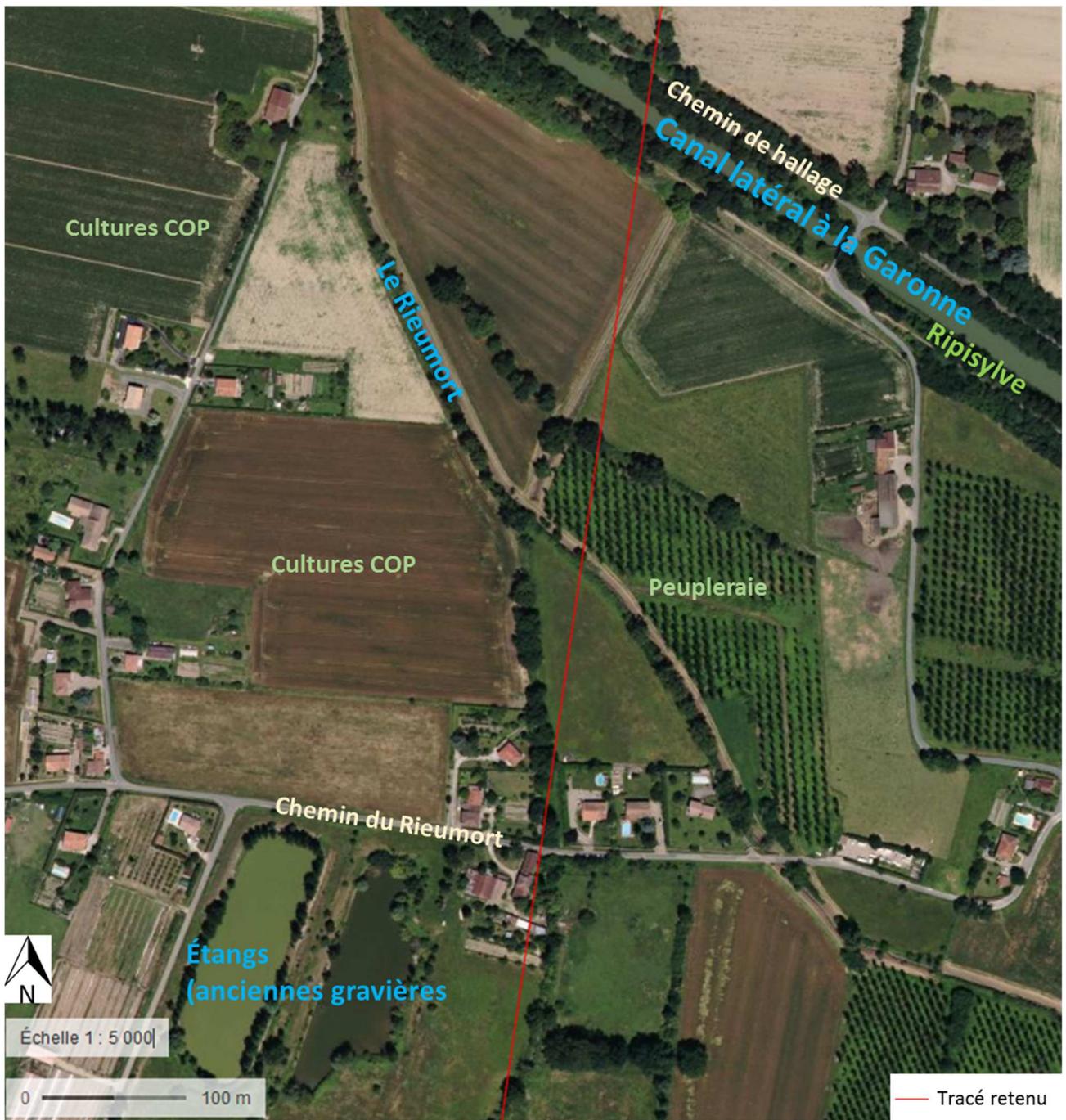




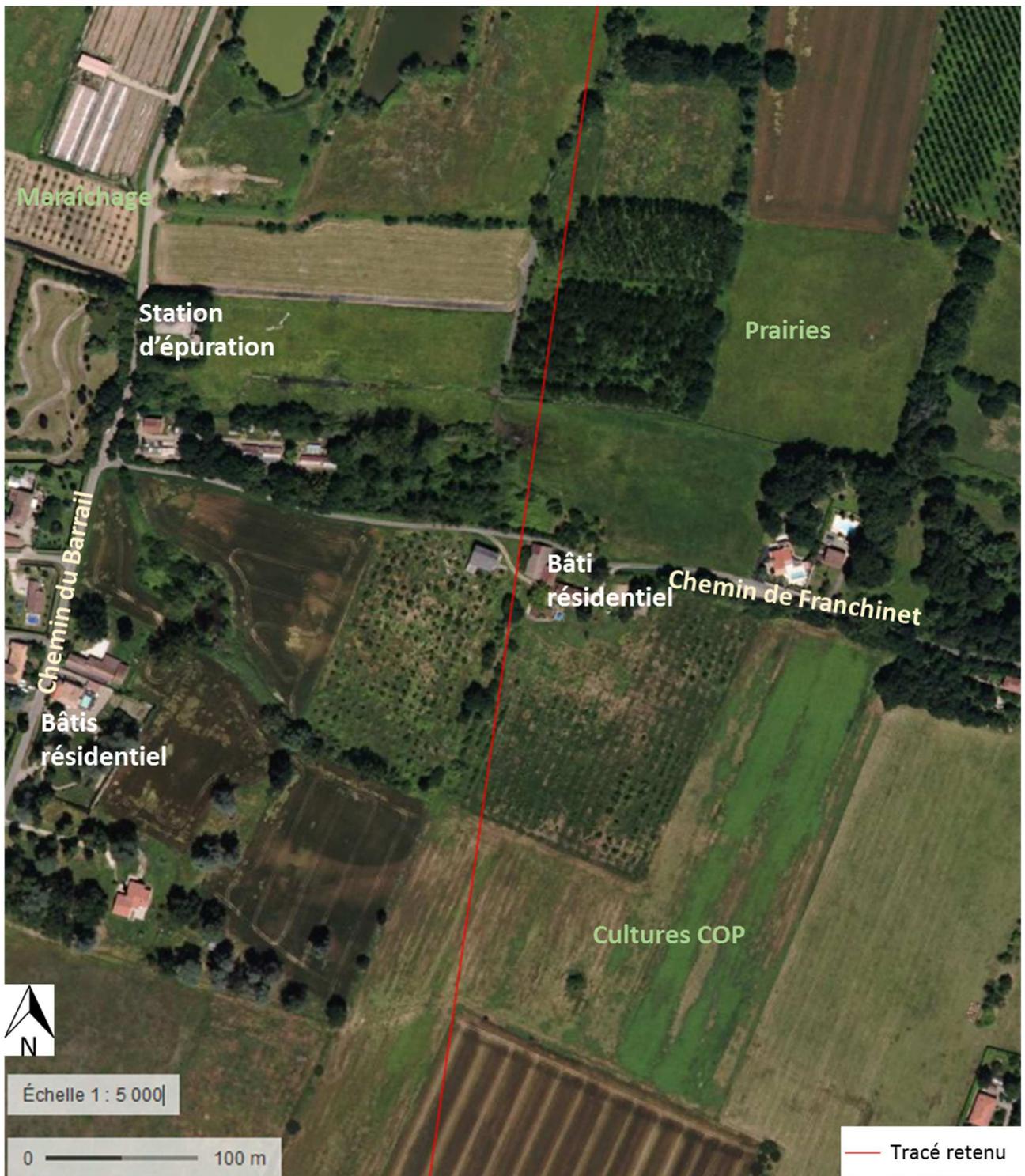
Plan des abords du nord au sud – planche 1/5



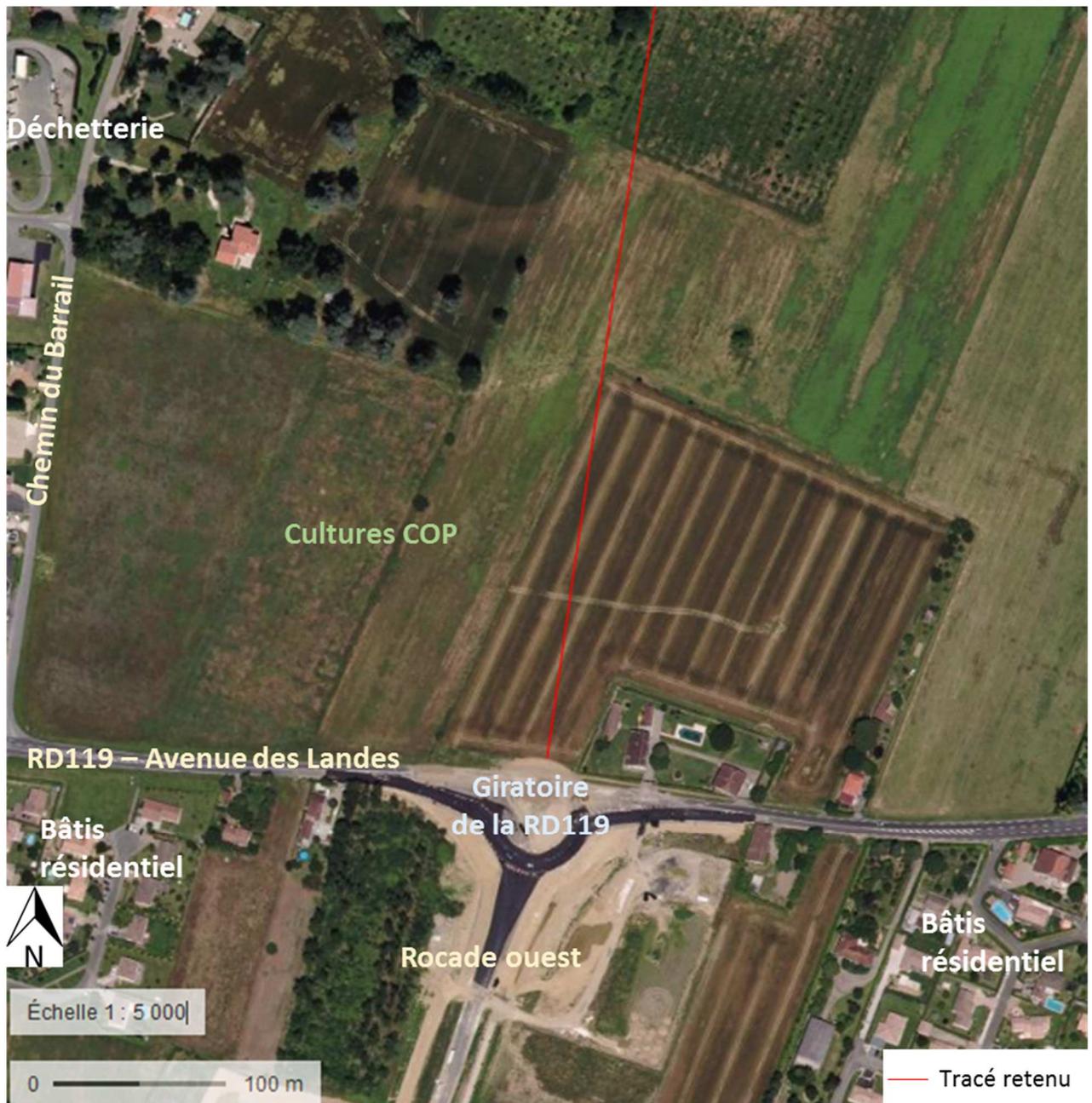
Plan des abords du nord au sud – planche 2/5



Plan des abords du nord au sud – planche 3/5



Plan des abords du nord au sud – planche 4/5



Plan des abords du nord au sud – planche 5/5



Légende

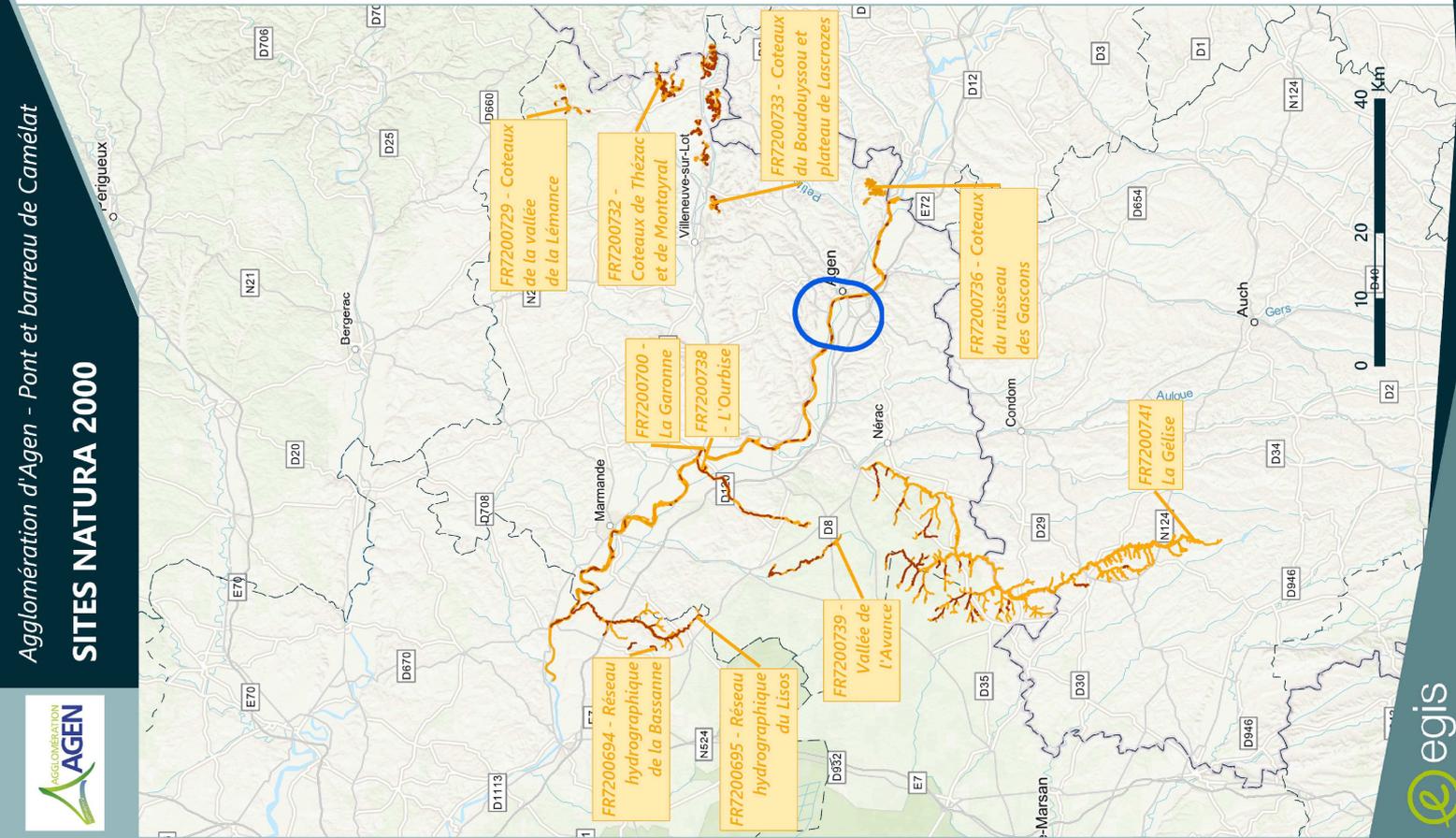
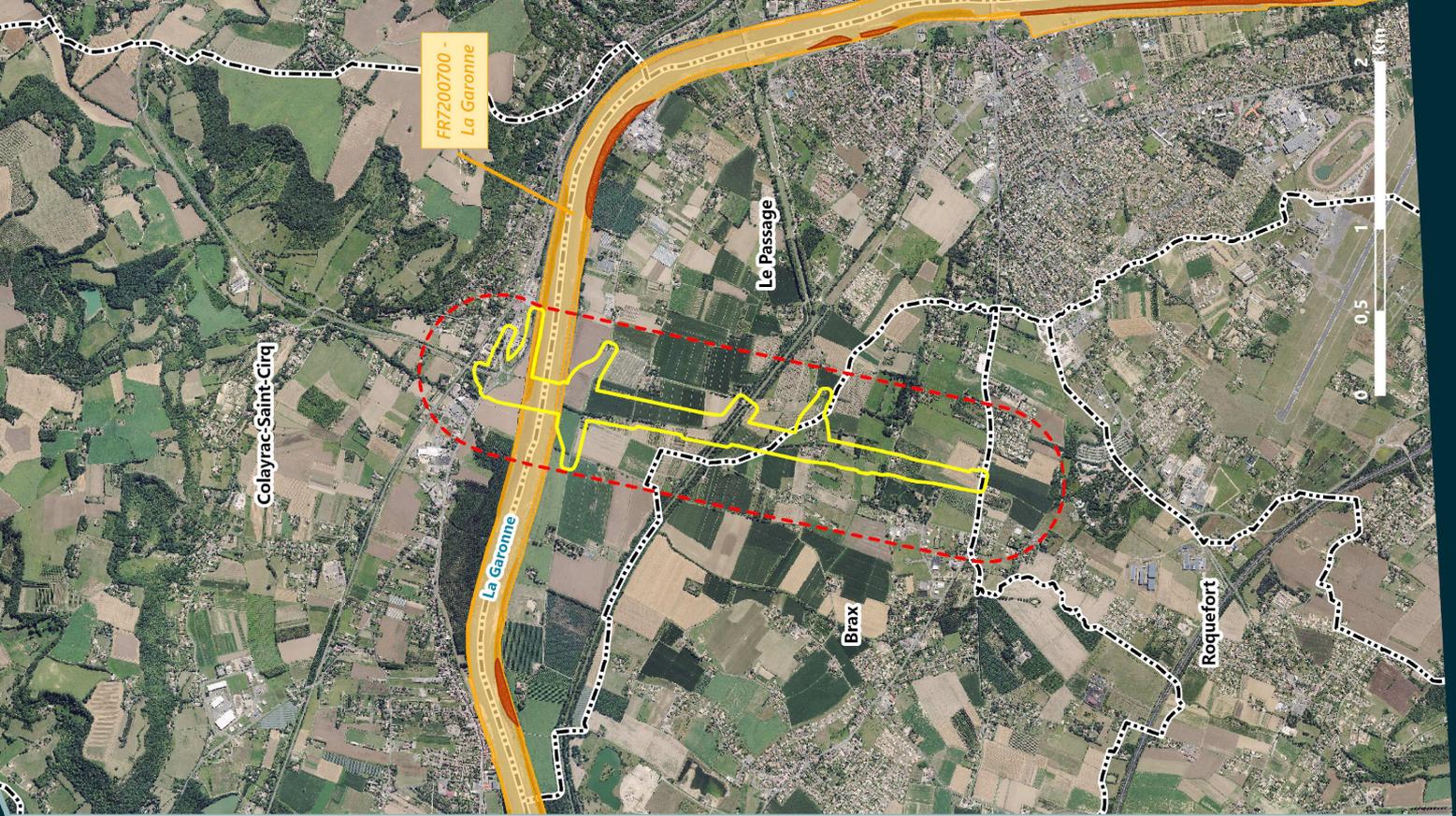
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limite communale

- Site de réseau NATURA 2000
- Intérêt communautaire prioritaire
 - Intérêt communautaire
 - Non communautaire



Date : 19/02/2020

Fonds de plan : ©ESRI - World Topographic, Orthophotographie 2018



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**

Code de l'environnement, article R.414-23, I



Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet et à joindre au dossier de demande de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question suivante : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

Si à l'une ou l'autre de ces étapes, il est possible de conclure que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Attention, si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement).

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne. Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Agglomération d'Agen

Commune et département : Agen, Lot-et-Garonne (47)

Adresse : 8 Rue André de Chenier BP 90045 – 47 916 AGEN Cedex 9

Téléphone : 05 53 69 68 67

Fax :

Mail :

Type de projet : Réalisation de la rocade ouest d'Agen-pont et barreau de Camélat.

1 – Description du projet

1. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès). Cf. Demande d'examen au cas par cas – annexe 6.

Conseil pratique : utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL Aquitaine Cartes et données pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible.

Situation du projet :

Nom de la commune : Brax, Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq
Code postal : 47310 / 47520 / 47450

Lieu-dit :

au sein du site Natura 2000 suivants :

n° : FR7200700..... – Nom : La Garonne

2. Description du projet

Le projet du Pont et du Barreau Camélat permet le raccordement entre la RN1021 et l'A62. Il fait partie intégrante du projet de rocade ouest de l'Agglomération Agenaise.

D'une longueur de 3 km, le projet est implanté en limite des emplacements réservés pour construire la liaison inter-gares prévue dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest. Le tracé est rectiligne ; il prévoit un viaduc de franchissement de la Garonne de 324 m de long et un second viaduc de franchissement du canal latéral à la Garonne de 264 m. Au nord, le projet se raccorde sur le giratoire existant de Camélat. Au sud, le projet se raccorde au giratoire existant sur la RD119. Le projet intercepte la rue Sacha Guitry, le chemin du Rieumort et le chemin de Franchinet ainsi que la voie verte le long du canal latéral de la Garonne. Le chemin du Rieumort et le chemin de Franchinet font l'objet de propositions de rétablissement.

Le projet prévoit également le rétablissement des continuités agricoles sur 500 m.

Expliquer les raisons qui motivent le projet

Le projet du Pont et du Barreau Camélat est un projet structurant du développement de toute la partie Ouest de l'agglomération agenaise. Il s'inscrit au sein d'une stratégie globale de développement du secteur et constitue, avec le nouvel échangeur autoroutier et les nouveaux pôles d'échanges ferroviaires, un réel moteur d'attractivité du territoire. En créant un nouveau franchissement de la Garonne, il doit permettre le désenclavement des franchissements déjà existants.

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : m² (permanente)
.....m² (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

100 à 1 000 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

> 10 000 m² (> 1 ha)

Longueur (si linéaire) : 3 000 (ml).

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début/fin des travaux, jour/nuit, ...).

Les travaux doivent se dérouler sur 3 ans avec un démarrage envisagé pour 2022.

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune

Chasse Pêche

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture

Décharge sauvage

Constructions ou campings, zone non naturelle :

Autre (préciser l'usage) : Promenade, cyclisme de loisirs

Commentaires :

Le projet s'insère au droit d'un territoire très fortement marqué par l'agriculture.

Le projet intercepte la voie verte le long du canal latéral de la Garonne

De plus, la pêche est pratiquée sur la Garonne et le canal latéral dans la zone d'étude.

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ? Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 peut vous apporter des informations (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
Milieux rocheux	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
Zones humides	fossé		Garonne / ripisylve associée
	cours d'eau	X	
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide	X	
	autre :		
Autre type de milieu			

Les espèces faune et flore :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Crapaud épineux	présente	
	Grenouille verte	présente	
Crustacés		présente	
Insectes		présente	
	Caléopteryx hemoroidal	présente	
Mammifères	Criquet marginé	présente	
	Vison d'Europe	potentielle	Annexe II/IV DHFF Natura2000
	Crossope aquatique	présente	
	Ragondin	présente	
	Sérotine commune	présente	Annexe IV DHFF Natura2000
	Noctule de leisler	présente	Annexe IV DHFF Natura2000
Oiseaux	Pipistrelle commune	présente	Annexe IV DHFF Natura2000
	Aigrette garzette	présente	Annexe I DO Natura2000
	Fauvette grisette	présente	
	Chardonneret élégant	présente	
	Martin pêcheur	présente	Annexe I DO Natura2000
	Sterne Pierregarin	présente	Annexe I DO Natura2000
	Loriot d'Europe	présente	
	Bouscarle de Cetti	présente	
Poissons	Faucon Crécerelle	présente	
	Anguille	présente	
	Alose feinte	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Bouvière	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Brochet	présente	
	Esturgeon Européen	présente	Annexe II/IV DHFF Natura2000
	Grande Alose	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Lamproie marine	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Lamproie de Planer	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Lamproie de rivière	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Mulet porc	présente	
	Saumon Atlantique	présente	Annexe II DHFF Natura2000
	Toxostome	présente	
	Truite de mer	présente	
Vandoise	présente		
Plantes			

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroule le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » - Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez-les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

Zone Spéciale de Conservation FR 7200700 « La Garonne en Nouvelle-Aquitaine »

Ce site Natura 2000, d'une superficie de 5 626 ha, a été désigné en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) le 21 janvier 2013. Son intérêt majeur repose sur la diversité de poissons migrateurs qu'il abrite. En effet, 9 espèces de poissons d'intérêt communautaire ont justifié l'inscription de ce site : la Lamproie marine, la Lamproie de rivière et la Lamproie de Planer, l'Esturgeon européen, la Grande Alose, l'Alose feinte, le Saumon atlantique, le Toxostome et la Bouvière. Une espèce végétale d'intérêt communautaire a également justifié la désignation du site en site Natura 2000. Il s'agit de l'Angélique des estuaires, espèce rare et menacée au niveau national. L'espèce se répartit dans l'estuaire de la Gironde au niveau de Blaye puis remonte la Garonne jusqu'à la limite du Lot-et-Garonne. L'espèce est donc absente de l'aire d'étude.

Une espèce d'odonate fréquente le fleuve et sa ripisylve : la Cordulie à corps fin. Enfin, deux espèces de mammifères semi-aquatiques ont également désignés le site : le Vison et la Loutre d'Europe.

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a.Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Rejets dans le milieu aquatique
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Bruits
- Autres types de pollution :

Commentaires :

Les principaux effets attendus du projet sont les suivants :

- Effets sur l'agriculture (environ 25 ha d'emprise sur des terrains agricoles et coupure de rétablissements))
- Effets sur les continuités écologiques (Rieumort, canal latéral Garonne, Garonne)
- Effets sur les risques naturels inondation (PPRi inondation de la Garonne)
- Effets sur l'acoustique (effets cumulés avec GPSO et sur le bâti avoisinant)
- Effets sur la qualité de l'air (étude air de niveau II)
- Effets sur les milieux naturels (zones humides)
- Effets sur les coupures et déplacements (rétablissements de 3 voiries)
- Effets sur l'urbanisme (compatibilité PLUi, déclassement espaces boisés classés)
- Effets sur les cours d'eau qualitatif et quantitatif (Rieumort, Canal latéral Garonne, Garonne)

3.b.Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c)? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

Les effets sur l'implantation du projet seront les suivants :

- destruction d'habitats de reproduction, chasse pour plusieurs espèces à hauteur d'environ 30 ha
- coupure des fonctionnalités écologiques (Rieumort/ canal latéral Garonne, Garonne)
- perturbation pendant la phase travaux (durée 3 ans de travaux)

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone. Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.8 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

Les effets sur le site Natura 2000 se dérouleront principalement pendant la phase travaux :

- Perturbations pendant la phase travaux avec la mise en place de la pile en lit mineur : mise en place de batardeaux, pollution avec les matières en suspension,
- Destruction de forêt rivulaire pour la construction des culées en berges
- Destruction d'habitats pour la mise en place des accès à la zone du viaduc
- Mise en place d'un calendrier adapté en phase travaux

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) :

Agen

Le (date) :

5 mars 2020

Signature :

Olivier LAMOUROUX
Directeur Général des Services



Ou trouver de l'information sur Natura 2000 ?

Le service instructeur

DDT de Lot-et-Garonne	Sylvie LEMOZY	05.53.69.34.62	Service Environnement 1722 avenue de Colmar 47916 AGEN cedex 9
-----------------------	---------------	----------------	--

La cartographie et les données sur les sites Natura 2000

Ces informations sont accessibles sur le site internet de la DREAL :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

Vous pouvez consulter le **document d'objectifs (DOCOB)**, il vous apportera des informations très précises sur les milieux, les espèces et les principes de gestion du site Natura 2000. Une synthèse, appelée « **résumé non technique** », a parfois été réalisée : elle contient toutes les informations nécessaires pour compléter ce formulaire.

Sinon vous devrez consulter le **formulaire standard de données (FSD)** qui vous donnera, au minimum, les espèces ou milieux ciblés par le site.

Tous ces documents sont accessibles sous l'onglet « données ».

Vous pouvez également consulter des copies de ces documents à la DDT

47. Autres sources d'information

> Vous pouvez vous rapprocher de la structure en charge de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 concerné par votre projet (voir en annexe : coordonnées des animateurs par site).

> Visitez le site internet du ministère en charge de l'écologie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

> Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

ANNEXE : Coordonnées des animateurs

Sites	Animateur	Document d'objectifs
Coteaux de Thézac et Montayral	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) 05.53.64.00.51	Disponible
Coteaux Boudouyssou et plateau de Lascrozes	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) 05.53.64.00.51	Disponible
Vallée de la Lémance	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) 05.53.64.00.51	Disponible
Carrières de Castelculier	Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) 05.53.64.00.51	Disponible
Coteaux du ruisseau des Gascons	C.E.N. et Au fil des Séounes 05.53.64.00.51	Disponible
L'Ourbise	SEPANLOG 05.53.88.02.57	Disponible
Caves de Nérac	SEPANLOG 05.53.88.02.57	Disponible
Le Boudouyssou	SEPANLOG 05.53.88.02.57	Disponible
Vallée de l'Avance	SEPANLOG 05.53.88.02.57	Disponible
La Gélise	Syndicat mixte Pays d'Albret 05.53.97.43.82	Disponible
La Garonne	Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (S.M.E.A.G.) 05.62.72.74.70	Disponible
Vallée du Ciron	Syndicat du bassin versant du Ciron 05.56.65.01.17	Disponible
Réseau hydrographique du Dropt	Rural Concept 05.65.20.39.30	Disponible
Réseau hydrographique du Lisos	Rivière Environnement 05.56.49.59.78	Disponible

